

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

ET SI VOUS PRÉSERVIEZ
VOTRE TRÉSORERIE
EN ANTICIPANT
LE VERSEMENT DES IFC ?

Une solution experte et personnalisée

- » Un fonds collectif pour régler les IFC de vos salariés
- » Un financement progressif et une gestion externalisée de vos engagements

» PROVISIONNER LES IFC : UN ENJEU MAJEUR

780 000*
NOUVEAUX
RETRAITÉS
CHAQUE
ANNÉE !



QUEL EST LE MONTANT ?

Les indemnités de **départ à la retraite** vont légalement jusqu'à 2 mois de salaire, en fonction de l'ancienneté et en cas de départ volontaire.



Les indemnités de **mise à la retraite** sont égales au montant minimal de l'indemnité légale de licenciement.

Dans les deux cas, une **convention collective** ou des **accords d'entreprise** peuvent prendre des dispositions plus généreuses.

POURQUOI FAUT-IL ANTICIPER LES FLUX DE DÉPART EN RETRAITE ?

- » Toutes les entreprises sont concernées !
- » Ces indemnités constituent une charge financière déterminante pour l'entreprise.
- » Dans certains cas, l'impact peut entraîner un déséquilibre de la trésorerie, voire un endettement dans un environnement en perpétuelle mutation.
- » Provisionner les engagements sociaux constitue un véritable levier de valorisation du passif social... et donc de l'entreprise !

SOYONS CLAIR !

L'IFC c'est

Les indemnités
de départ à la
retraite

OU

Les indemnités
de mise à la
retraite

ON PARLE
AUSSI DE
**prime de départ
à la retraite**
OU DE
**prime
de retraite**

» NOTRE SOLUTION COMPLÈTE ET SUR-MESURE



Accompagnement expert

Étude précise des engagements et des charges pour déterminer une stratégie de financement progressif.



Fonctionnement simple

Un fonds dédié alimenté par les cotisations de l'entreprise et investi sur des supports de placement (fonds euros et/ou unités de comptes). Ce capital permet à l'entreprise de verser les indemnités qui lui seront ensuite remboursées par le contrat IFC, dans la limite du montant de l'épargne constituée dans le fonds collectif.



Gestion financière souple

Libre ou profilée, la gestion est basée sur un support en euros et six unités de compte. Elle est adaptée au profil de risques et privilégie une gestion responsable.



Approche personnalisée

La solution peut s'appliquer à tout ou partie du personnel et le montant des cotisations peut être ajusté dans le temps en fonction de la variation d'effectifs.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- » Une étude personnalisée des engagements en matière d'IFC afin de déterminer la stratégie de financement.
- » La solidité financière et l'expertise du 1^{er} groupe mutualiste de protection sociale français, le groupe VYV.
- » La gestion financière des fonds est assurée par Ofi Invest Asset Management, gestionnaire d'actifs. Ofi Invest Asset Management est le 4^e groupe français de gestion d'actifs.



retraite IFC

Une solution du Groupe VYV

Tout placement financier comporte un risque de perte en capital. Ce risque est assumé par l'assuré. Il peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner une perte en capital pour l'assuré. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. De plus, les avantages fiscaux et les frais associés à ces produits peuvent varier selon les conditions et les dispositions légales en vigueur. La disponibilité des fonds peut également être soumise à des restrictions spécifiques à chaque produit.



» EN RÉSUMÉ

Les bénéfices pour l'entreprise

- » **Confier la gestion** des engagements en matière d'IFC à des **experts de proximité**.
- » **Lisser dans le temps la charge** représentée par un départ en retraite volontaire ou une mise à la retraite par l'employeur et **maîtriser les engagements sociaux**, tout en protégeant la trésorerie et en sécurisant les provisions.
- » Ajuster la **stratégie de financement** en toute liberté sur l'espace client en ligne et grâce à notre accompagnement régulier sur le calcul du passif social.
- » Bénéficier d'un **cadre fiscal attractif** (se référer aux textes officiels).

Versements effectués sur le fond collectif (dans la limite du passif social) déductibles du résultat imposable de l'année de leur versement, sous certaines conditions et non soumises aux charges sociales. Intérêts financiers acquis dans le cadre du contrat non imposables.

Les bénéfices pour les salariés

- » Sécuriser financièrement le passage à la retraite des salariés.
- » Bénéficier d'indemnités exonérées d'impôts sur le revenu en cas de départ à l'initiative de l'employeur.

Indemnités exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite du montant prévu par la loi ou par la convention collective, l'accord professionnel ou interprofessionnel, mais soumises aux cotisations sociales et CSG/CRDS.



Vous aussi, faites des ressources humaines de votre entreprise un capital de réussite !

Distributeur : Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Assureur et concepteur du produit : MUTEX - Société anonyme au capital de 37 302 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon.

Co-concepteur : VVV PROTECTION AVENIR - Société par actions simplifiée au capital de 9 500 000 € et immatriculée à l'Orias sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Siège social : 3 Square Max-Hymans - 75015 Paris. RCS Paris 853 494 722.

Gestion d'actifs : OFI Invest Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, constituée sous forme de société anonyme de droit français, au capital social de 71 957 940 euros, ayant son siège social 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 384 940 342. 3976A-0926_CAAU - Crédits photos : Adobe Stock.

Document commercial, non contractuel.



RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR
harmonie-mutuelle.fr/entreprises

